

Mireille Navarrete, INRA Unité Ecodéveloppement, Avignon

Extrait du module UVED : La conception de systèmes horticoles écologiquement innovants

<http://www.supagro.fr/ress-tice/EcoHort/Uved/accueil/html/index.html>

On s'oriente donc vers une réduction de l'usage des pesticides- je vais rentrer un peu plus dans le détail maintenant- d'une part pour des questions de réglementation, pour protéger la santé du consommateur, donc avec la question des résidus de pesticides, et aussi pour protéger l'environnement. Un certain nombre de réglementations ont été élaborées ces dernières années. J'en citerai trois : le programme REACH, le programme européen qui date de 2007 et qui a rendu obligatoire la ré homologation de toutes les molécules chimiques donc utilisées dans les produits phytosanitaires. Or cette homologation doit être faite produit par produit, mais aussi espèce par espèce. Or, les légumes sont des... Représentent des petits marchés pour les firmes phytosanitaires et un assez grand nombre de molécules n'ont pas été ré homologuées sur les légumes faute de... Pour des questions purement économiques. Donc ça, ça a entraîné une réduction des moyens d'action pour les producteurs.

Deuxième exemple c'est l'interdiction du bromure de méthyle, en 2005, pour des questions environnementales, puisque le bromure de méthyle entraîne... Contribue à la réduction de la couche d'ozone, et il a été interdit progressivement, en France interdit en 2005, or le bromure de méthyle était un fumigeant, donc un produit qui était appliqué sur le sol et qui avait un large spectre d'action, avec une action à la fois biocide sur... Tuait un certain nombre de parasites, de ravageurs et de champignons dans le sol, mais aussi il avait une action herbicide.

Enfin, troisième exemple, c'est les nématicides, qui sont des molécules chimiques qui permettent de tuer les nématodes... Phytophages, donc qui ont une action négative sur la croissance des plantes. De nombreux nématicides ont été interdits... Donc le bromure de méthyle faisait partie des produits qui avaient une action nématicide, mais d'autres molécules comme le dichloropropène ou la chloropicrine, ont des actions plus spécifiquement nématicides et ont été interdits.